



VAL'HOR : ADOPTION UNANIME DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL TRIENNAL (Période 2021-2024)

L'accord interprofessionnel régi par les dispositions des articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime a été signé le 15 avril 2021 après son adoption à l'unanimité des collègues constituant VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Cet accord incarne la solidité et la continuité de l'ensemble de la filière du végétal. Dans cet esprit de renouvellement, ce 5^{ème} accord a pour objectif la poursuite et l'engagement d'actions collectives ainsi que leur financement pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Son extension, qui sera demandée aux pouvoirs publics, aura pour effet d'en rendre les dispositions obligatoires pour tous les membres des professions représentées au sein de VAL'HOR, c'est à dire tout opérateur économique exerçant une activité, à titre principal ou accessoire, dans le secteur des végétaux d'ornement issus de l'horticulture et des pépinières ou dans le secteur du paysage.

Pour Mikaël Mercier, Président : *« Dans un contexte de fortes turbulences économiques, en faisant reconnaître les végétaux comme produits de première nécessité auprès du Gouvernement en mars dernier, l'Interprofession démontre son rôle primordial pour la défense et la valorisation de l'ensemble de notre filière et de chacun de ses métiers qui concernent 170 000 emplois au sein de 52 000 entreprises. Je me réjouis avec l'ensemble des Présidents de fédérations professionnelles de cette signature unanime des familles pour mener à bien une nouvelle ambition collective au service de l'économie de la filière pour les trois prochaines années ».*

[Communiqués & Informations presse](#)



www.valhor.fr #LeVegetalEstEssentiel - Contact presse VAL'HOR : Jeanne DEFEVER - 06 22 29 61 37 – jeanne.defever@valhor.fr - www.valhor.fr

A PROPOS : VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 175 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, Jardineries & Animaleries de France, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP). L'Interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes : - la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation - la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal - le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.